



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 6
Présents : 6
Votants : 6

L'an deux mille vingt et un, le 10 Avril 2021 à 9 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CARBONELL, Maire.

Date de convocation : 2 Avril 2021

Présents : Monsieur Didier CARBONELL, Mesdames Jocelyne AUDO, Annie LACUBE, Corinne CARRIERE, Solenne LAURENT et Monsieur Serge ROUBY.

Absent : 0

Absent excusé : 0

Secrétaire : Corinne CARRIERE.

Corinne CARRIERE ouvre la séance, sans présence de public du fait des contraintes sanitaires imposées. Elle procède à l'appel nominal des conseillers, à la nomination de la secrétaire de séance, constate que le quorum est atteint et donne l'ordre du jour.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE -RENDU

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2021 est soumis à l'approbation du Conseil.

VOTE	<i>Pour : 6</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
------	-----------------	-------------------	-----------------------

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2021

(Délibération N°1)

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'avant le vote du Budget, il convient de décider des Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2021.

Monsieur Le Maire rappelle donc au Conseil Municipal que les Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2020 sont en pourcentage :

Taxe Foncière Bâti : 21,53 %

Taxe Foncière Non Bâti : 227,89 %

Le Taux de la Taxe Foncière Bâti du Département qui est de 21,15 % sera ajouté à celui de la Commune.

Monsieur Le Maire propose de ne pas procéder à une augmentation des Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2021 qui seront donc de :

Taxe Foncière Bâti : 42,68 % (21,53 % + 21,15 %)

Taxe Foncière Non Bâti : 227,89 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres

APPROUVE

De ne pas procéder à une augmentation des Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2021.

VOTE	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
------	----------	------------	----------------

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

(Délibération N°2)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est sollicitée par bons nombres d'associations mais qu'en période de restriction budgétaire, il convient de limiter les montants octroyés les années précédentes tout en continuant à les aider.

Monsieur le Maire, propose donc au Conseil Municipal de porter au Budget Exercice 2021 la somme de 1 500,00 € qui sera versée aux associations de la façon suivante :

* Amicale des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours de VEBRE 100,00 €

* Comité des Fêtes de LARCAT 1 400,00 €

En ce qui concerne le Comité des Fêtes, nous ferons en fonction des recommandations sanitaires et du nombre d'évènements que le Comité des Fêtes pourra organiser. Nous verserons dans un premier temps 1 000 € et le supplément se fera en fonction des différentes festivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres

APPROUVE

Le versement d'une subvention pour l'année 2021 à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours de VEBRE pour un montant de 100,00 € et au Comité des Fêtes de LARCAT pour un montant de 1 400,00 €

VOTE	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
------	----------	------------	----------------

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE EXERCICE 2021

(Délibération N°3)

Monsieur le **Maire rappelle que la Commune est dans une situation financière catastrophique**, le taux d'endettement étant supérieur à la normale.

Madame la **Perceptrice réitère les recommandations de l'année dernière et nous rappelle que l'ancienne municipalité a été prévenue par la Préfecture de sa situation en côte d'alerte.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé les Affectations de Résultats de clôture de l'exercice 2020, ainsi que les Taux d'imposition des Taxes directes Locales pour l'Année 2021, il convient d'approuver le Budget Primitif Année 2021.

Monsieur Le Maire présente donc au Conseil Municipal le Budget Année 2021 et demande son approbation.

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat de Fonctionnement à Reporter Année 2020	:	32 746,35 €
Recette de Fonctionnement Année 2021	:	108 774,00 €
Total Recette Année 2021	:	141 520,35 €

Dépenses de Fonctionnement Année 2021	:	141 520,35 €
Total Dépense Année 2021	:	141 520,35 €

Total de la Section de Fonctionnement	:	141 520,35 €
--	---	---------------------

SECTION INVESTISSEMENT

Recette Investissement Année 2021	:	81 321,90 €
Total Recette Année 2021	:	81 321,90 €

Total Dépenses Année 2021	:	81 321,90 €
Total Dépenses Année 2021	:	81321,90 €

Total de la Section d'Investissement	:	81 321,90 €
---	---	--------------------

Le Budget s'équilibre en SECTION DE FONCTIONNEMENT à	:	141 520,35 €
---	---	---------------------

Le Budget s'équilibre en SECTION D'INVESTISSEMENT à	:	81 321,90 €
--	---	--------------------

Après présentation de ces montants, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif Année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres

APPROUVE

Le Budget Primitif Année 2021 tel que présenté par Monsieur Le Maire.

VOTE	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
------	----------	------------	----------------

*** C.C.H.A.**

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 13 Avril 2021 à 17 h. à Ax-les-Thermes.

*** DOSSIER LAGRANGE - GUBELLS**

L'assureur de « Maisons Lagrange » a cassé son contrat fin 2020 et M. et Mme Gubells n'ont pas contracté d'assurance.

Une expertise judiciaire est demandée à l'initiative de notre Assureur. Affaire à suivre...

*** DOSSIER REHABILITATION BÂTIMENT DE LA MAIRIE**

Un rendez-vous est programmé avec un architecte pour la réhabilitation du bâtiment de la mairie (drainage et assainissement, rénovation des deux logements et de la salle de réunions) **qui ne pourra se faire qu'avec l'accord de Madame Aissaoui.**

Réflexion sur la location saisonnière du logement La Prade en attente de la rénovation. Des travaux de réfection de la salle d'eau devront être envisagés (à un coût minimum).

*** SAPIN A LAGARDEILLE**

Un sapin infecté de chenilles processionnaires crée des nuisances au quartier de Lagardeille.

Contact va être pris avec le propriétaire de la parcelle concerné.

*** DEPÔT DE MATERIEL SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Une demande a été faite auprès de la Mairie pour dépôt de matériaux de construction sur le parking du Ruisseau.

*** PISTE DU CORRE**

Nous avons constaté des décharges sauvages sur cette piste et nous rappelons aux différents propriétaires qu'il est de leur devoir de demander auprès de la Mairie une autorisation pour pouvoir faire passer des engins autres qu'agricoles sur cette piste.

*** VACCINATION**

14 personnes du village ont pu se faire vacciner le vendredi 9 avril 2021 suite à une campagne de vaccination au village de Les Cabannes ; soit 32 % de la population et nous ne comptons pas les personnes qui se sont faites vacciner hors de cette campagne.

*** DOSSIER PARC INFORMATIQUE**

Les charges locatives des différents appareils informatiques sont très lourdes (plus de 4 900 € par an pour la location du photocopieur, forfaits consommables et photocopies, location du PC et prestations de sauvegarde).

Suite à la mise en concurrence de plusieurs prestataires, nous pouvons faire une économie de 1 170 € sur le poste photocopieur, forfaits consommables et photocopies.

Une étude est également en cours pour le « poste P.C. » et le logiciel métier.

*** GESTION DU PERSONNEL**

La situation sanitaire actuelle bloque toutes les rencontres et notamment les journées citoyennes mais l'herbe au village, quand à elle, continue de pousser.

Dans un souci d'organisation et de répartition des travaux de désherbage pour tout le village, l'employé communal traitera une zone par jour de présence (le village est découpé en 6 zones).

*** BIBLIOTHEQUE**

M. et Mme Gazagnes ont fait un don de livres pour la bibliothèque communale.

*** A.F.P. DU HAUT TARASCONNAIS**

Un courrier de demande de dédommagement a été adressé à la Présidente, de la part des anciens vachers.

la séance est levée à 11h 00

Le Maire,
Didier Carbonell

1^{ère} Adjointe
Jocelyne Audo

2^{ème} Adjointe
Annie Lacube